

COMMUNE DE CEYZERIEU

Conseil municipal du 24 juin 2022 Procès-Verbal

Présents : Angélique LATHUILLIERE, Myriam KELLER, Bernard BLASER, Michèle CHABOISSIER, Gilles CHARVIN, Jean-Yves DUPAS, Catherine TROIANO, Monique PREMILLIEU, Romain POINSIGNON, Jean-Christophe PARENTHOUX

Absents : Pierre GUILLET, Tracy BANGE, Pierre BROCHET, Bernard REUTER et Bernard Pierre NANTERME (excusé).

Les pouvoirs : Tracy BANGE donne pouvoir à Bernard BLASER
Pierre BROCHET donne pouvoir à Catherine TROINANO
Pierre GUILLET donne pouvoir à Monique PREMILLIEU

Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Christophe PARENTHOUX est désigné secrétaire de séance

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2022

2022_06_01 ADOPTION DES REGLES DE PUBLICATIONS DES ACTES POUR LES COMMUNES DE -3500 HAB

Madame le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1er juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1er juillet.

Madame le Maire explique que pour les administrés qui n'ont pas accès aux outils numériques, il faut maintenir des supports papier comme les comptes-rendus de conseils municipaux, arrêtés, etc.

Bernard BLASER propose de trouver une solution plus légère pour l'affichage car il persiste un manque de place sur certains panneaux d'affiche dans certains hameaux.

Madame le Maire explique que cela nécessiterait un travail supplémentaire pour la secrétaire de mairie.

Le conseil Municipal propose de réfléchir à un nouveau mode d'affichage comme boîte aux lettres.

Vote à l'unanimité

2022_06_02 ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRIE D'ŒUVRE (MOE) POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA STATION D'EPURATION DE CEYZERIEU ET LA REFECTION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT D'AVRISSIEU

Madame le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des prestataires a été lancée en procédure adaptée.

Un avis de publicité a été envoyé pour publication dans l'édition papier du Progrès, le 21/04/2022 pour une parution le 25/04/2022. Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <http://marchespublics.ain.fr> le 25/04/2022. La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 19 mai 2022 à 12 h 00.

Le pouvoir adjudicateur imposait la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante <http://marchespublics.ain.fr>. sept plis ont été remis dans le délai imparti.

N°	ENTREPRISE	Montant dans AE			NOTE Critère prix 40%
		MONTANT TOTAL HT	TVA	MONTANT € TTC	
1	NICOT INGENIEURS CONSEILS	65 500,00 €	13 100,00 €	78 600,00 €	32,05
2	CABINET D'ETUDES MARC MERLIN	54 930,00 €	10 986,00 €	65 916,00 €	38,22
3	PROFILS ETUDES	68 100,00 €	13 620,00 €	81 720,00 €	30,83
4	VINCENT DESVIGNES INGENIERIE	56 800,00 €	11 360,00 €	68 160,00 €	36,96
5	DYNAMIC CONCEPT	57 900,00 €	11 580,00 €	69 480,00 €	36,26
6	JDBE	52 490,00 €	10 498,00 €	62 988,00 €	40,00
7	SINBIO SCOP	54 600,00 €	10 920,00 €	65 520,00 €	38,45

Bernard Blaser précise que tous ont fait une proposition inférieure au prévisionnel qui était de 71 000 € HT. L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Valeur technique : Définition et appréciation du critère : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Equipe dédiée au projet (expériences et références) : 15 pts ✓ Planning prévisionnel et cohérence par rapport aux contraintes de délai : 5 pts ✓ Appropriation du dossier, proposition et compréhension : 15 pts ✓ Méthodologie et organisation en phase études (AVP, PRO, ACT, missions complémentaires) : 15 pts ✓ Méthodologie et organisation en phase travaux (VISA, DET, AOR) : 10 pts 	60/100
PRIX : Note sur 40 points = (Pmin/Poffre) x 40	40/100

Attribution du marché au bureau d'études à **SINBIO SCOP** pour un montant de **54 600 € HT**

Bernard BLASER rajoute que la municipalité ne connaît pas ce bureau d'étude et qu'il faudra apprendre à travailler avec lui. Madame le Maire informe que les références transmises sont de bonne qualité et précise que les entreprises qui seront choisies pour réaliser les travaux devront être locales.

Vote à l'unanimité

2022_06_03 DEMANDE DE SUVENTIONS POUR REALISATION DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA STATION D'EPURATION ET TRAVAUX SUR RESEAU D'AVRISSIEU

Il est rappelé que la Commune de Ceyzérieu s'inscrit dans une démarche de mise en conformité de son système d'assainissement. La Commune s'est engagée dans des travaux de mise en séparatif des réseaux permettant de réduire l'apport d'ECPP en station d'épuration. La Commune souhaite réhabiliter les STEP du Bourg et d'Avrissieu et a mandaté l'Agence 01 pour l'accompagner dans sa réflexion sur les possibilités qui s'offrent à elle.

Cette dernière a réalisé une étude de faisabilité qui a abouti à un programme de travaux :

- A. Travaux sur le réseau d'Avrissieu identifiés prioritaires dans le SDA Altéro :
 - a. Réfection de la rue Bossieu incluant la reprise de 175 ml de réseau unitaire (diam. 400 à 600 mm) et des branchements (partie publique)
 - b. Réfection de 270 ml de réseau séparatif (PVC 200 mm) sur le hameau de Barbillieu et des branchements (partie publique)

- B. Implantation d'un collecteur route de Vongnes pour dériver les eaux du hameau de la Pierre
- C. Remplacement du décanteur d'Avrissieu par un poste de refoulement et un réseau de refoulement vers le réseau d'assainissement implanté Grande rue à Ceyzérieu.
- D. Filtre Planté de Roseau (FPR) d'une capacité de 1040 EH à horizon 2020 (évolution possible à 1350 EH à horizon 40 ans), en remplacement de la lagune du bourg et du décanteur digesteur d'Avrissieu
- E. Niveau de rejet spécifique au vu des enjeux environnementaux.
- F. Zone de Rejet Végétalisée à l'aval du FPR

Le montant total de l'opération, comprenant les travaux et des frais annexes, est estimé à **1 196 256,00 € HT**

Ce projet est éligible à une aide départementale, au titre du dispositif « politique de l'eau »

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est donc le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Types de dépenses	Montants HT	Financier	Taux	Montant de subvention
Travaux STEU	624 656,00 €	CD 01	19,98%	239 000,00 €
Travaux réseaux	444 650,00 €			
Frais annexes - STEU	60 600,00 €	<i>Sous-total subventions publiques</i>	19,98%	239 000,00 €
Frais annexes - réseaux	41 450,00 €			
Curage (non éligible)	24 900,00 €	Autofinancement	80,02%	957 256,00 €
TOTAL HT	1 196 256,00 €	TOTAL	100%	1 196 256,00 €

Vote à l'unanimité

2022_06_04 ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE FONCTIONNEMENT ENTRE LE SERVICE URBANISME MUTUALISÉ (ADS) ET LES COMMUNES ADHÉRENTES

Madame le Maire rappelle que la communauté de communes Bugey Sud est compétente pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sous forme de prestation de services, hormis celles relevant de la compétence de l'Etat.

A ce jour, 33 communes sont adhérentes au service urbanisme. Afin de préciser et actualiser certaines modalités de fonctionnement et de constituer un réel document support sur lequel les communes pourront s'appuyer, il est proposé une mise à jour de la convention existante.

Celle-ci ne remet pas en cause les dispositions actuelles mais a pour but de clarifier et préciser le rôle de chacune des parties en application des procédures d'ores-et-déjà en place à ce jour, actualisées récemment du fait de la mise en place de la saisine par voie électronique et de la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

En outre, une adaptation des dispositions tarifaires est proposée afin de simplifier le processus administratif pour les communes. Celle-ci vise à ne plus demander aux communes de valider un avenant financier par délibération chaque année : les tarifs seront désormais validés annuellement par l'Assemblée Générale des communes adhérentes et le conseil communautaire de la communauté de communes.

Le projet de nouvelle convention a été présenté et validé lors de l'Assemblée Générale du service en date du 17/03/2022 et lors du conseil communautaire de la Communauté de communes Bugey Sud du 14/04/2022.

Vote à l'unanimité

2022_06_04 MODERNISATION (LED) ET AJOUT DE POINTS LUMINEUX

Jean Yves DUPAS présente le travail réalisé avec le SIEA concernant la modernisation (éclairage LED) et l'ajout de points lumineux, ce qui représente 38 points lumineux dont 9 en rajout et le reste en modification pour un montant total de

35 300 € TTC et après déduction de la participation du SIEA, un reste à charge pour la commune de Ceyzérieu de 18 734.35 € TTC.

Madame le maire explique que c'est un coût important mais que cette modernisation permet une économie sur le long terme. Ce financement est aussi possible grâce aux économies réalisées par l'extinction des points lumineux la nuit. Le conseil municipal réfléchit également à une possibilité de nouveaux gains grâce aux cellules de luminosité.

Vote à l'unanimité

2022_06_05 SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA REGULARISATION DES CHATS ERRANTS SUR LES TERRITOIRES COMMUNAUX

Madame le Maire donne lecture de la proposition de convention pour la régularisation des chats errants sur les territoires communaux. Pour se faire, une convention doit être signée entre l'association des Chats Errants du Bugey Sud et la municipalité. La commune de Ceyzérieu s'engage à trouver des bénévoles pour capturer les chats errants adultes sur son territoire, pour les transporter à la Clinique Vétérinaire partenaire qui pratiquera leur stérilisation et leur identification. L'animal sera ensuite relâché sur son lieu de capture. En signant cette convention, la municipalité bénéficiera d'un tarif préférentiel. A savoir que déjà quatre chats ont dû être stérilisés en 2022 grâce à l'aide d'administrés.

Madame le Maire rappelle qu'une famille d'accueil, bénévoles de l'association réside à Ceyzérieu.

Le conseil municipal rappelle aux administrés de s'occuper de leurs chats pour éviter ce genre de désagrément.

Vote à l'unanimité

2022_06_06 RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il sera certainement nécessaire de recruter un agent pour répondre à l'accroissement saisonnier d'activité et de répondre également à la prise de congés estivaux par les agents techniques. Madame le Maire explique qu'un jeune administré avait postulé. N'ayant pas atteint la majorité, il est compliqué au niveau juridique de l'embaucher puisqu'il n'a pas le permis B et l'utilisation du matériel (tondeuse, etc.) reste complexe.

Vote à l'unanimité

2022_06_07 RÉVISION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2022/2023 POUR TENIR COMPTE DE L'AUGMENTATION DES ENERGIES ET DES MATIERES PREMIERES

Madame Catherine TROIANO explique qu'au vu de la conjoncture actuelle (coût des énergies, des matières premières, etc.), la société Leztroy, qui fournit les repas de la cantine, se voit dans l'obligation d'augmenter ses tarifs de 8.5%.

Il est donc nécessaire pour la municipalité de débattre sur l'adoption d'une augmentation du prix du repas de la cantine.

Le conseil municipal, après avoir longuement débattu, propose de passer le prix du repas de 5.55 € à 5.85 € soit une augmentation de 0.30 € (ce qui n'intègre pas l'intégralité de l'augmentation).

Bernard BLASER et Madame le Maire rappelle que des pistes d'économie doivent être trouvées. Les économies doivent être le leitmotiv de chacun notamment en termes d'économie d'énergie (thème d'actualité).

Vote à l'unanimité

Points divers

- Jean Christophe PARENTHOUX, conseiller en charge de la vie associative, remercie l'amicale des boules pour leur accueil lors d'une rencontre organisée le 10 juin.

20h35 séance est levée

